



Fédération de l'Ain

45 bd Victor Hugo
01000 Bourg en Bresse
Tél 04 74 22 15 23
Mob 06 07 66 94 69
Mail pcf01@orange.fr

DISPOSITIF

HARCÈLEMENT ET AGRESSIONS SEXUELLES : TOLÉRANCE ZÉRO !

Est considéré comme :

« Harcèlement sexuel :

le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, ou créent à son égard une situation intimidante, hostile ou offensante. »

(dispositions de l'article L.1153-5 du Code du travail avec le texte de l'article 222-33 du Code pénal)

« Aggression sexuelle :

un acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise ».

« Viol :

une atteinte sexuelle avec pénétration commise sans le consentement de la victime. »

Vous êtes victime ou témoin, vous n'êtes pas seul.e. :

Vous pouvez saisir :

- ➔ Le collectif féministe contre le viol : 0800 05 95 95
- ➔ Le dispositif interne du parti communiste français : stopviolences@pcf.fr
- ➔ Le médecin du travail ou du service de santé au travail (à compléter)
- ➔ L'inspection du travail (à compléter)
- ➔ Le Défenseur des droits : Jacques Toubon (à compléter)